

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

28/05/26

Besace
Levaÿt

ID : 031-213104219-20260528-DEC2026_41-AR

COMMUNE de PINS-JUSTARET

DECISION N° 2026-41 Virement de crédits fongibilité 2-2026

Le Maire de la commune de Pins-Justaret,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération 2026-02-03 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 relative à la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération 2026-03-25 approuvant le Budget Primitif 2026 et renouvelant l'autorisation de fongibilité à hauteur de 7.5 % pour l'année,

Considérant que le Centre Technique Municipal a été entièrement détruit par un incendie dans la nuit du 20 au 21 avril 2026 et que tout l'outillage et tous les véhicules des Services Techniques de la Commune ont été détruits,

Considérant que la Commune, souhaite pour assurer la continuité du service public procéder à l'acquisition urgente de divers matériels pour les services techniques,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

Approuve et autorise le Maire à signer la décision de virement de crédits dans le cadre de la fongibilité n° VI 2-2026 dont le détail est joint pour un total de 20 000.00 €.

ARTICLE 2

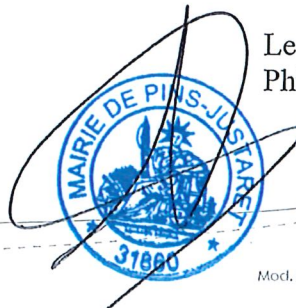
La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 28 mai 2026,

Le Maire,
Philippe GUERRIOT





Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/26

ID : 031-213104219-20260528-DEC2026_41-AR

Bescher
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Virement incendie

Commune de PINS-JUSTARET - Budget Communal

VI n° 2 2026

INSEE 31421

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2046-845 : Attributions de compensation d'investissement	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21828 : Autres matériels de transport	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		20 000.00 €		0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser